

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le présent contrat est conclu en application des dispositions des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail, entre les soussignés :

L'organisme de formation **Interactive Learning Design** représenté par **Zakaria Gaizi** agissant en qualité de président, domicilié **122 rue Amelot 75011 Paris**, N° de SIRET : **90208158700013** enregistré sous le numéro de déclaration d'activité (**procédure en cours**) auprès de la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région **Île de France**

Et, nom ..... prénom .....  
Adresse : .....  
Statut : .....  
Projet en lien avec cette formation.....  
ci-après désigné le stagiaire.

### Article 1<sup>er</sup> : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée **Les fondamentaux de Scrum**

### Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des formations prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail
- Elle a pour objectif :
  - Être capable d'aider votre équipe à délivrer de la valeur à l'utilisateur et à l'organisation en utilisant Scrum.
  - Comprendre l'agilité, l'empirisme et les valeurs de Scrum.
  - Comprendre le concept d'une équipe auto-gérée, les différents rôles de Scrum et leurs interactivités.
  - Comprendre les artefacts et les événements Scrum et bien les utiliser.
- A l'issue de la formation, **une attestation de fin de formation** sera délivrée au stagiaire.
- Sa durée est fixée à 14 heures (2 jours).
- L'action de formation comprendra un effectif maximal de 15 personnes.
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

### Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare :

- **Avoir lu le Scrum Guide.**
- **Avoir déjà travaillé, ou prévoit de travailler dans un environnement complexe.**

#### **Article 4 : Organisation de l'action de formation**

- L'action de formation aura lieu du ..... au ..... à .....
- Le(s) formateur(s) sera/seront :
  - **Zakaria Gaizi, Coach et formateur Agile et Gestion des Produits.**
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie à distance, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :
  - Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

#### **Article 5 : Nature de la sanction**

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

#### **Article 6 : Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter. Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

#### **Article 7 : Modalités de paiement**

- Le prix de l'action de formation est fixé à 1200 euros HT + 240 euros de TVA = 1440 euros.
- Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire et/ou du financeur en fonction des modalités de financement.

#### **Article 8 : Conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

---

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

**Article 9 : Cas de différend**

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à.....le, .....

Pour le stagiaire

Pour l'organisme

*(Nom et qualité du signataire)*

Interactive Learning Design